

**DEPARTEMENT DE L'ISERE**  
**COMMUNE DE TIGNIEU-JAMEYZIEU**

**REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DE TIGNIEU-JAMEYZIEU (ISERE)**

**ENQUETE PUBLIQUE DU 14 JANVIER 2017 AU 15 FEVRIER 2017**

**PETITIONNAIRE : COMMUNE DE TIGNIEU-JAMEYZIEU**

**Arrêté n° 2016-28 de Monsieur le Maire de TIGNIEU-JAMEYZIEU en date du 24 novembre 2016**



**ANNEXE 1 : PROCES-VERBAL DE SYNTHESE DES OBSERVATIONS DU PUBLIC ET DES PPA**

**Pierre-Yves FAFOURNOUX, Commissaire enquêteur**  
**Véronique BARNIER, Commissaire enquêteur suppléant**

**---ooOoo---**

**Procès-Verbal remis le 18 février 2017**  
**à Monsieur le Maire de TIGNIEU-JAMEYZIEU**

## **SOMMAIRE**

1.	DEROULEMENT GENERAL DE L'ENQUETE PUBLIQUE.....	2
2.	DEMANDES CONCERNANT LES OBSERVATIONS DU PUBLIC.....	5
3.	DEMANDES CONCERNANT LES AVIS DES PERSONNES PUBLIQUES ASSOCIEES (PPA).....	6
4.	REDACTION DU MEMOIRE EN REPOSE PAR LA COMMUNE.....	7

## 1. DEROULEMENT GENERAL DE L'ENQUETE PUBLIQUE

L'enquête publique s'est déroulée du samedi 14 janvier, au mercredi 15 février 2017, sans incident.

Le Commissaire enquêteur a tenu quatre permanences en mairie de TIGNIEU-JAMEYZIEU.

La participation du public a été assez importante.

Au total, 36 personnes sont venues à au moins à l'une des permanences du Commissaire enquêteur.

Les différentes observations recueillies sont résumées dans les quatre tableaux suivants.

Permanences du Commissaire Enquêteur	Nombre de personnes, d'observations et de courriers enregistrés pendant les permanences			Observations diverses
	Personnes	Observations écrites dans le registre	Courriers annexés	
Perm. n°1 14/01/2017	1	N°1	levé topo et photos du site	M. PONSONNET Christophe Contestation du classement en zone inondable de la parcelle AN 993. Demande de reclassement en zone constructible
	2	N°2		M. GOMES Nicolas et Melle LESCORF Véronique demandent la possibilité de construire une piscine dans la parcelle AE 474, à côté de l'habitation, située dans la parcelle AE 469.
	2	N°3		Mme COMBROUX Isabelle pose plusieurs questions sur le hameau de Vercouvet. Elle adressera un courrier.
	2			A l'issue de la permanence, entretien avec M. André PAVIET-SALOMON, Maire et Mme. Elisabeth ROUX, adjointe au Maire.
<b>Sous-total (P1)</b>	<b>7</b>			

Perm. n°2 23/01/2017	2	N° 4	Dossier joint	M. et Mme Annie GATTO déposent un dossier concernant les parcelles n° AE 498, 400 et 396 classées en zone A et demandent le reclassement en zone constructible.
	2	N° 5	Dossier joint	Messieurs TUNESI Luc et Bernard déposent un dossier concernant la parcelle n° AC 234 classée en zone N et demandent le reclassement en zone constructible.
	4	N° 6	Un courrier sera déposé	Maître B. ACHARD et MM. BERLIOZ demandent la justification du classement de leurs parcelles en « Secteur de requalification et de mise en valeur »
	1	N° 7		M. et Mme CHEMAIN demandent le reclassement de la parcelle AL 383 à Jameyzieu en zone constructible (classement en N + EBC).
<b>Sous-total (P2)</b>	<b>9</b>			

Permanences du Commissaire Enquêteur	Nombre de personnes, d'observations et de courriers enregistrés pendant les permanences			Observations diverses
	Personnes	Observations écrites dans le registre	Courriers annexés	
Perm. n°3 06/02/2017	2	N° 8		M. et Mme CORNIER, propriétaires en indivision des parcelles AL 3, 5, 6, 7, 270, 273, demandent le reclassement de la partie des parcelles avec bâtiments en zone UB cr pour réhabilitation.
	1	N° 9		Entretien avec M. GUIZARD, responsable foncier pour la société Carrière de TIGNIEU.
	1	N° 10		M. POMMEROL Bruno dépose, pour l'indivision POMMEROL-BASSET une page d'observations avec demande de reclassement en zone UA d'une ancienne ferme, au n° 45 Chemin du Prieuré.
	2			Deux personnes viennent consulter le plan de zonage réglementaire, sans décliner leur identité ni écrire d'observation dans le registre d'enquête.
	2	N° 11	Dossier joint	Maître B. ACHARD et M. Pierre BERLIOZ déposent un dossier de 38 pages (voir observation N°6).
<b>Sous-total (P3)</b>	<b>8</b>			

Après la permanence n°3, une réunion de travail a été organisée avec Monsieur le Maire, le Service de l'Urbanisme et Monsieur Emmanuel ROGER, Chargé de l'élaboration des documents du PLU.

Cette réunion a permis de clarifier certains points et le Maire a transmis au Commissaire enquêteur une copie de ses premiers courriers de réponse aux avis des Personnes Publiques Associées (PPA).

Permanences du Commissaire Enquêteur	Nombre de personnes, d'observations et de courriers enregistrés pendant les permanences			Observations diverses
	Personnes	Observations écrites dans le registre	Courriers annexés	
Perm. n°4 15/02/2017	5	N° 12		Mesdames GARCIA Clodette, BOUYER Denise, EDDE-MARGUE Monique, et MM. BALLET Dany et René demandent le reclassement des parcelles AO 193, 194, 195, 196, 197 et 198 en zone constructible.
	1	N° 13	Dossier joint	M. SARTEL Richard présente un dossier dans lequel il exprime la suppression de la trame « carrière » sur les terres agricoles irriguées qu'il exploite.
	1	N° 14		M.KSOURI demande des informations sur l'éco quartier des Brosses et les impacts sur la circulation et les réseaux.
	1			Entretien avec M. Andy GIAIOURIAS, Sté ACTIFI.
	1	N° 15	Dossier joint	Dépôt par M. GUIZARD, de la société Carrière de TIGNIEU, d'un courrier et d'une convention d'engagement volontaire signée par la Chambre d'Agriculture de l'Isère et l'ASA d'irrigation.
		N° 16	Lettre	Courrier de la Chambre d'Agriculture de l'Isère.
	1	N° 17		M. GONOT et Melle DUPLAIX demandent le reclassement des parcelles 170 et 171.
	1	N° 18		Mme CORNIER6BLOCAILLE fait une remarque complémentaire à l'observation N°8.
		N° 19	Lettre	Enregistrement de la lettre de Mme CHEMAIN Gilberte (complément à l'observation N°7).
		N° 20	Lettre	Courrier de la Mairie de TIGNIEU-JAMEYZIEU demandant la prise en compte de corrections pour le Règlement (graphique et écrit).
		N° 21	Lettre	Courrier de M. BERCHEMIN Christian demandant le classement des parcelles AS 26, 26, 424, 31, 33 et 34 en zone 1AUa et leur intégration dans l'OAP.
		N° 22	Dossier joint	Courrier et dossier de Mme COMBROUX Isabelle (voir observation N°3). Plusieurs observations sur le PLU et en particulier, demande de reclassement de la parcelle AH 217 en zone constructible ainsi que la partie Sud-Est du quartier du Gambeau.
	1			Une personne habitant JAMEYZIEU est venue consulter le plan de zonage réglementaire, sans décliner son identité ni écrire d'observation dans le registre d'enquête.
<b>Sous-total (P4)</b>	<b>12</b>			

A l'issue de la dernière permanence, le Commissaire a clôturé le registre d'enquête publique.

## 2. DEMANDES CONCERNANT LES OBSERVATIONS DU PUBLIC

---

Après une première lecture approfondie des observations déposées par le public, il est demandé à la Commune de communiquer au Commissaire enquêteur sa position sur ces observations et de les regrouper dans son Mémoire en Réponse :

N° 1 : Possibilité de reclassement de la parcelle AN 993 en zone constructible,

N° 2 : Possibilité de construire une piscine dans la parcelle AE 474,

N° 3 : Sans objet : voir observation N°22,

N° 4 : Possibilité de reclassement d'une ou des parcelles AE 400, 498 et 396 en zone constructible,

N° 5 : Demande de modification du classement de la parcelle AC N° 234

N° 6 : Sans objet : voir observation N°11,

N° 7 : Possibilité de reclassement de la parcelle AL 383 en zone constructible,

N° 8 : Possibilité de reclassement d'une ou des parcelles AL 3, 5, 6, 7, 270, 273 en zone constructible,

N° 10 : Avis de la Commune sur l'observation N° 10,

N° 11 : Possibilité de réduire l'emprise du « Secteur de requalification et de mise en valeur »,

N° 12 : Avis de la Commune sur l'observation N° 12,

N° 13 : Avis de la Commune sur les deux demandes formulées dans l'observation N° 13,

N° 14 : Sans objet,

N° 15 : Commentaires éventuels sur le courrier et la Convention jointe,

N° 16 : Voir sous-chapitre 3 : Avis de la Chambre d'Agriculture de l'Isère,

N° 17 : Avis de la Commune sur l'observation N° 17,

N° 18 : Voir observation N° 8,

N° 19 : Voir observation N° 7,

N° 20 : Sans objet,

N° 21 : Avis de la Commune sur les demandes formulées dans le dossier d'observations N° 21,

N° 22 : Avis résumé de la Commune sur les demandes formulées dans l'observation N° 22, en particulier sur le reclassement en zone constructible et sur la délimitation en zone agricole des parcelles AH 219, 220 et 222 qui ne sont pas exploitées en totalité.

### **3. DEMANDES CONCERNANT LES AVIS DES PERSONNES PUBLIQUES ASSOCIEES (PPA)**

---

Il est demandé à la Commune de faire connaître au Commissaire enquêteur ses observations sur les avis des PPA et de les regrouper tous dans son Mémoire en Réponse :

#### **Avis de l'Etat**

La commune indiquera l'ensemble des dispositions qu'elle aura retenues, afin de prendre en compte au mieux les observations et les recommandations de l'Etat, à la suite de la réunion du 17 février 2017. Cette présentation pourra être faite sous la forme de tableaux synthétiques.

#### **Avis du Conseil Départemental de l'Isère**

La commune placera dans son Mémoire en Réponse son courrier du 20 janvier 2017 au Conseil départemental de l'Isère.

#### **Avis de la Chambre d'Agriculture**

Il est demandé de communiquer au Commissaire enquêteur l'intégralité des réponses données aux cinq points évoqués dans le courrier de la Chambre d'Agriculture de l'Isère.

#### **Avis de la CDPENAF**

La commune placera dans son Mémoire en Réponse son courrier du 20 janvier 2017 à la CDPENAF.

#### **Avis de l'INAO**

Observations éventuelles de la Commune.

#### **Avis du Syndicat Mixte du SCoT de la Boucle du Rhône en Dauphiné**

La commune placera dans son Mémoire en Réponse son courrier du 20 janvier 2017 au Syndicat Mixte du SCoT.

#### **Avis de la CCLYSED**

La commune placera dans son Mémoire en Réponse son courrier du 20 janvier 2017 à la CCLYSED.

#### **Avis de la Commune de PONT-DE-CHERUY**

Observations éventuelles de la Commune.

#### 4. REDACTION DU MEMOIRE EN REPONSE PAR LA COMMUNE

---

A partir du registre d'enquête publique et de l'ensemble des courriers reçus et déposés par le public, la Commune rédigera son Mémoire en Réponse en respectant l'ordre des demandes faites par le Commissaire enquêteur :

1. Demandes concernant les observations du public,
2. Demandes concernant les avis des PPA.

La Commune adressera au Commissaire enquêteur son Mémoire en Réponse accompagné de tous documents explicatifs complémentaires nécessaires, **au plus tard le samedi 4 mars 2017.**

Ce Mémoire pourra dans un premier temps être transmis par courrier électronique.  
Deux exemplaires papier du Mémoire seront également adressés par courrier postal.

Fait à VOIRON, le 17 février 2017,  
remis au Maire le 18 février 2017.

Le Commissaire enquêteur.  
Pierre-Yves FAFOURNOUX

